

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 27 juin 2011 de MM. Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Jean-Marc Froidevaux, Simon Brandt, Thomas Boyer, Guy Dossan, Gary Bennaïm, Jean-Paul Guisan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Alexis Barbey, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Fabienne Aubry Conne et Sophie Courvoisier: «Pour un projet de budget 2012 conforme aux attentes de la population.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Martine Sumi.**

Cette résolution a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2011. La commission, sous la présidence de M. Alberto Velasco, a très brièvement examiné la présente résolution lors de sa séance du 29 août 2012.

La rapporteuse remercie M. Léonard Jeannet-Micheli pour ses rapides notes de séance permettant de clore de suite cet objet.

### **Rappel de la résolution**

Vu:

- les excellentes performances financières de la Ville pendant les quatre derniers exercices bouclés (2007-2010);
- le bénéfice cumulé de 500 millions de francs, en moyenne annuel 125 millions de francs;
- diminution de la dette de 1,72 milliard de francs à 1,41 milliard de francs;
- maintien de la valeur du centime additionnel à 15,5 millions de francs malgré la loi 10199 (nouvelle LIPP);
- le très probable excédent budgétaire de l'exercice 2011 (voir les derniers rapports du Groupe de perspectives économiques – GPE);
- les bonnes perspectives économiques annoncées pour 2012 (voir les derniers rapports du GPE);
- que l'adoption en votation populaire de la loi 10199 (nouvelle LIPP) en 2009 n'a pas eu l'impact «catastrophique» annoncé par le Conseil administratif;
- les propos de M<sup>me</sup> Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du Département de l'intérieur et de la mobilité, lors de son allocution du 31 mai 2011: «Les communes doivent envisager la perspective de la suppression de la taxe professionnelle.»;

- l’augmentation des charges de personnel sur la dernière législature de 6,8%, malgré la suppression d’une soixantaine de postes d’agents municipaux;
- la nécessité de mieux prioriser l’action publique en Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de budget 2012 comprenant:

- un dégrèvement linéaire de 25% sur la taxe professionnelle communale;
- un nombre de centimes additionnels fixés à 43,5 (soit une diminution de 2 centimes);
- le retour du personal stop (pas d’augmentation globale du nombre de postes);
- la fixation d’un nombre réduit d’objectifs stratégiques (environ cinq par département au maximum) à suivre par le biais d’indicateurs de performance.

### **Séance du mercredi 29 août 2012**

#### *Vote*

Cette résolution concernant des invites pour l’élaboration du projet de budget 2012 est mise au vote. Elle est refusée par la commission des finances à l’unanimité par ses membres présent-e-s, soit par 15 non (3 S, 2 EàG, 2 Ve, 1 DC, 2 UDC, 3 LR, 2 MCG).